



Travailleurs sans papiers

des premiers de corvée qui doivent être régularisés

La CGT appelle à participer aux manifestations du 20 juin aux cotés des travailleurs et travailleuses sans papiers, pour exiger leur régularisation, l'égalité des droits dans les entreprises, la protection sociale et la sécurité pour tous les migrants.

La CGT, présente auprès des travailleurs migrants depuis de nombreuses années, a mis en lumière que des pans entiers de l'économie ne pourraient pas fonctionner sans les travailleuses et travailleurs sans-papiers.

La pandémie et le confinement ont accentué cette réalité. Durant le confinement, la CGT est intervenue à plusieurs reprises auprès de la présidence de la République, du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail, pour exiger la régularisation des travailleuses et travailleurs sans papiers sur la base, uniquement, de la preuve de leur relation de travail.

Ces travailleurs ont été en première ligne des activités indispensables telles que le ramassage et le traitement des déchets, le nettoyage et l'entretien des locaux, des bureaux, des immeubles d'habitation, chez les particuliers dans l'aide à la personne à domicile, dans la sécurité et la mise en rayon des commerces d'alimentation, l'agriculture, etc.

Ces intérimaires ont été en première ligne, soit pour les grands groupes de logistique, à la manutention et au tri ; soit privés de travail et sans revenus.

Ces auto-entrepreneurs ont été en première ligne pour livrer des repas, via les plateformes numériques de livraison à domicile

Ces travailleurs ont été en première ligne, contraints au travail dissimulé, dans les entreprises du bâtiment qui ont continué envers et contre tous les chantiers durant le confinement.

Ils ont fait partie des « premiers de corvée », trop souvent au détriment de leur santé, en période d'épidémie. Alors que la crise économique succède à la crise sanitaire, les travailleurs migrants risquent, une nouvelle fois, d'être stigmatisés et désignés comme boucs émissaires alors qu'ils sont de celles et ceux à qui il faut aussi rendre hommage.

La grève de centaines de livreurs sans papiers de l'entreprise Frichti, depuis le 4 juin, en est une nouvelle illustration. Cette entreprise les a embauchés sous le statut d'auto-entrepreneurs, sans vérifier leur titre de séjour et, quand le scandale éclate, décide de les priver de travail.

Plus que jamais, le mot d'ordre des grèves des travailleurs sans papiers de 2008 et 2009 « On bosse ici. On vit ici. On reste ici » est d'une criante actualité.

Lieux du RDV

Alençon : (vendredi 19 juin) 18H00 préfecture

Auch : 10H45 Place Salinis

Avignon : 17H00 Gare centre

Besançon : 15H00 Place de la Révolution

Caen : 15H00 Place de la République

Cahors : 11H00 Mairie

Chambéry : 11H30 Place de la préfecture

Clermont-Ferrand : 15H00 Place de Jaude

Grenoble : 14H00 Place Verdun 15H00 Place Felix Poulat

Hennebont : 15H00 aux Ramparts

Lannion : 11H00 Parvis des droits de l'homme

Le Mans : 15H00 Place de la République

Lille : 13H00 Place Richebe

Lyon : 15H00 Place Bellecour

Marseille : 14H00 Place d'Aix

Metz : 14H00 Parvis des droits de l'homme

Montpellier : 14H00 Préfecture

Nantes : 15H00 Place Bouffay

Paris : 14H00 Nation

Rennes : 15H00 Place Charles de Gaulle

Rouen : 14H30 Parvis Eglise Saint Sever

Saint Etienne : 10H30 Place Jean Jaurès

Saint Nazaire : 16H00 Esplanade des droits de l'homme

Strasbourg : 15H00 Place Kleber

Toulouse : 14H00 Square Charles de Gaulle

Valence : 14H00 Fontaine Monumentale

Paris, le 19 juin 2020